



L'œil de Lynx

Octobre/Nov/Décembre 2008 – n° 53



L'ŒIL de Lynx

Bulletin de liaison

C'est la crise... Les caisses sont vides !!!

Vraiment, je croyais que nous vivions depuis des années à crédit...

C'est la crise, mais... on trouvera des milliards pour une LGV qui emmènera un peu plus vite les allemands en Espagne et inversement !!!

On trouvera aussi ce qu'il faut pour un grand canal dont on a déjà montré l'inutilité...

Ne serait-il pas temps de revoir nos modes de vie ?

Toujours plus, toujours plus vite, toujours plus loin et plus fort. Et après...

Aujourd'hui, tout un chacun se dit écologiste, mais... 2008 : la France vote une loi favorisant les cultures OGM, l'Europe autorise encore plus de pesticides (les abeilles disparaîtront encore plus vite et nous avec...) etc.

Dans le Jura, deux nichées de Busards Cendrés détruites à coups de talon par un "ami de la nature"... sans commentaire.

Mieux encore malgré l'arrêté préfectoral sortant le renard des nuisibles sur certaines communes en raison de la pullulation de campagnols, certains maires s'obstinent à organiser des battues.

En cette période de fêtes de fin d'année, je ne voudrais pas avoir l'air pessimiste mais simplement rappeler que, les combats sont toujours à mener, l'information jamais superflue, et la vigilance toujours de mise.

Ne baissons pas les bras, nous aurons assurément de quoi nous occuper en 2009. A ce propos, si certains d'entre vous ont du temps libre...

Nous avons vu l'emploi tremplin de Delphine prolongé jusqu'en 2010. Petit "ouf" car la problématique de la pérennité de ce poste reste posée. Sans compter que, au vu de la masse de travail, un deuxième poste ne serait pas de trop !!!

Je profite enfin de ce billet pour remercier vivement toutes celles et ceux qui se mobilisent et nous soutiennent, et **souhaiter à toutes et à tous une heureuse année 2009.**

*Dominique BIICHLÉ,
Présidente de JNE*

Conception et réalisation : Jura Nature Environnement - 50 rue Georges Trouillot - 39000 LONS LE SAUNIER

Tél & Fax : 03 84 47 24 11 – Courriel : contact@jne.asso.fr - site : <http://www.jne.asso.fr>

N°ISSN 1955-1576 - Imprimé sur papier recyclé par le CAT de Lons le Saunier

Avec la participation financière du Conseil Général du Jura et de la DIREN de Franche Comté

JNE se concerte....



Sommaire

Edito p.1

JNE se concerte p.2 ,3 et 7

Actu Jura p.3

A lire ...p.4

A vos agendas p.5

La parole

aux associations p.6

Actu Région p.7

Actu Nationale... p.8

Parmi les sujets abordés en Conseil d'Administration les 22 octobre et 25 novembre et Bureau du 18 décembre 2008

Vie de la fédération

LGV branche Sud :

Lors du CA d'octobre, Gilles Séné, président de FCNE, nous a exposé la position de la fédération régionale sur le projet de LGV branche Sud.

D'autre part, l'association Actif en Bresse nous ayant demandé quel est notre positionnement par rapport à ce projet, nous leur avons proposé ainsi qu'aux autres associations impliquées sur le sujet, une réunion de concertation.

Lors du CA de novembre, Daniel Bernardin a fait le point sur cette rencontre. Sur l'ensemble, JNE partage le même avis que les associations.

JNE souhaite également faire part de son opposition à ce projet en fonction d'arguments environnementaux (nuisances pour les riverains, nouvelle saignée à travers les milieux naturels là où

l'A39 avait essayé de limiter les dégâts).

Le CA décide de faire un courrier direct pour développer ces arguments et de s'associer également à celui de FCNE qui met davantage en avant les raisons socioéconomiques.

Le CA décide également de s'associer au collectif des 3 Bresse qui vient de se créer.

Dispositif local d'accompagnement (DLA) :

Lors du CA de novembre, Aurélie Richard nous présente le DLA, dispositif destiné à soutenir l'activité et l'emploi dans le secteur associatif et qui se déroule en deux temps : un temps de diagnostic partagé et un temps d'accompagnement. Le DLA finance l'intervention d'experts spécialisés en fonction des besoins identifiés : répartition des tâches entre salariée et bénévoles, valorisation de l'activité, appui à la rencontre de partenaires. Le CA valide l'accompagnement proposé.

Moissey -Carrières

Un courrier a de nouveau été envoyé en Préfecture, le carrier ayant demandé après arrêt de l'activité durant l'été 2008 une poursuite de l'extraction à proximité du périmètre Natura 2000 du massif de la Serre.

Une rencontre est prévue avec la Préfète le 6/01.

La commission des carrières se réunit, elle, le 9/01 pour donner un avis.

Communication « grand public »

Jeudi 11 décembre, au Cen-

tre social de Lons, une soirée sur les oiseaux en ville a eu lieu, dans le cadre des rendez vous nature 2008 soutenus par le Conseil Régional de Franche Comté.

Le CA décide de participer à la foire Terra les 18 et 19 avril 2009 et à la préparation du festival du film Nature Cuiseaux/Saint Amour en novembre 2009.

Adhérents et partenaires

Au CA de novembre, Pascal Blain, président de Serre Vivante, nous présente leur projet concernant la réduction des déchets : un panel de foyers témoins, prêts à peser pendant un an leurs poubelles et démontrer l'efficacité de gestes simples, ceci pour montrer aux élus que c'est faisable. JNE sera porteur du projet.

L'association Saint Amour Nature Environnement souhaite représenter JNE aux réunions « contrat rivière Seille ». Le CA donne son accord.

JNE s'est réunie avec plusieurs associations (LPO, CPIE Bresse ...) pour mener une réflexion autour d'un projet de maison des associations et de l'environnement à Lons le Saunier.

L'association altermusik organise un concert le 4 avril au Bœuf sur le toit. Chaque année, les bénéfices de ce concert sont reversés à une association. Sur 2009, c'est JNE qui a été choisie. Elle devrait pouvoir bénéficier d'un stand ce soir là et communiquer sur un thème environnemental encore non défini.

Réunions et Commissions :

- 19/09 bilan étude vulnérabilité de l'élevage ovin face au loup à la chambre d'agriculture du Jura (D.Durin)
- 19/09 Contrat de rivière Seille Animation (J.Lançon)
- le 23/09, le 7/10 et le 4/11 réunion concertation Parc Antier (J.Lançon, D.Malécot, D.Durin)
- Commission d'expertise dégâts du lynx le 2/10/08 (D.Durin)

- Le 2/10 - Intervention au centre social de J.Lançon sur les pollutions invisibles
- MESE le 10/10/08 (J.Lançon)
- Réunion LGV par RFF le 10/10/08 (P.Bau, D.Bernardin)
- 16/10 Réunion charte PNR Haut Jura (D.Malécot)
- CODERST le 21/10/08
- CLIS Centre de stockage Jura le 22/10/08 (D.Biichlé)
- le 28/10 rendu de l'étude hydraulique sur la cuisance à la

mairie d'Arbois dans le cadre du contrat de rivière Loue (B. Gibey) ...suite p.7



Actu Jura

Projet branche Sud Ligne Grande Vitesse

En plus d'une lettre ouverte co-signée par JNE, Franche-Comté Nature Environnement, le Collectif Saône et Doubs vivants-Sundgau vivant, la CAPEN 71, l'UFC 21, ACTIF en Bresse, ACOST(01), Jura Actif, Environnement Sud Revermont, Jura Nature Environnement a également envoyé sa position à RFF. Voici copie de cette lettre envoyée le 1/12/08 :

*Monsieur le Directeur,
Nous souhaitons vous faire parvenir les réflexions et la position de Jura Nature Environnement sur le projet de tracé de la future LGV branche sud à l'étude actuellement.*

Nous nous appuyons déjà en grande partie sur le courrier de FCNE auquel nous avons souscrit, notamment sur l'inutilité de cette nouvelle ligne et la gabegie financière que ces travaux représentent pour un endettement de nos collectivités à long terme.

Pour cerner la véritable rentabilité d'un tel projet et puisqu'à terme ce sont des intérêts privés qui en bénéficieront, il serait d'ailleurs intéressant de savoir quels organismes privés pourraient accepter d'investir dans ce projet dès le début.

*Il nous semblait également important de revenir sur les considérations plus environnementales suivantes :
L'autoroute A 39 par des contours et courbures marquées d'évitement a pu en partie, préserver des zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique et des milieux naturels fragiles,*

- Pour assurer la grande vitesse, la LGV pourra-t-elle suivre des courbures aussi marquées ?

- Comment grande vitesse et protection des milieux seront elles conciliables ?

- Comment en cohérence avec les passages à faune de l'A39, la LGV pourrait-t-elle éviter d'être une barrière infranchissable pour la faune sauvage ?

Ce que nous voyons surtout, c'est une nouvelle emprise sur les milieux naturels, une saignée à travers le Jura, nouvelle plaie qui ne se refermera jamais.

A l'heure où il est question de développer les trames vertes, corridors écologiques, on va encore une fois à l'encontre des préconisations nationales et européennes pour un projet qui n'a pas été classé comme prioritaire d'un point de vue national et européen.

Les travaux entamés sur la branche Est ne nous incitent pas à être optimistes vu l'impossible prise en compte de l'environnement confirmée encore sur cette portion.

Nous avons aussi en tête les nombreuses nuisances sonores que su-

bissent déjà les riverains de l'A39, notamment dans le secteur de Choisey, qui ont également celles de l'aéroport Dole Tavaux et de la N73. Sur le secteur sud en limites Jura et Saône et Loire, le secteur de Savigny en Revermont, Frontenaud est également bien touché par ce type de nuisances, avec la proximité du circuit automobile du Miroir.

Ce dont une grande partie des habitants du Jura et des autres régions à dominante rurale ont le plus besoin actuellement, c'est d'avoir un réseau régional bien desservi (type TER), avec l'amélioration des lignes existantes, car JNE est favorable au développement du rail en France, mais un développement réfléchi qui prend en compte tous les enjeux à venir de notre société.

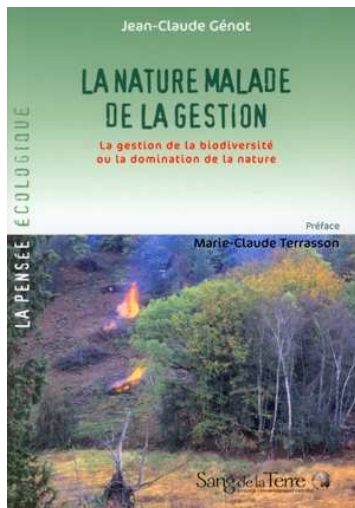
L'intérêt général et l'utilité publique dans le cas de la LGV branche sud reste en tous les cas à prouver et JNE ne peut se prononcer favorablement à cette nouvelle ligne.

Espérant que nos observations seront prises en considération, recevez, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations

*La présidente,
Dominique BIICHLÉ*

La Nature malade de la gestion

Par Jean-Claude GENOT



A travers son expérience professionnelle et ses voyages naturalistes, Jean-Claude Génot nous révèle l'ambiguïté de notre relation à la nature. Il nous montre comment et pourquoi la gestion de la biodiversité parachève la domination de la nature par l'homme, comment sa protection est victime de la société technicienne. Une biodiversité écologiquement correcte, acceptée et jardinée. L'intervention dans la nature dite "protégée" est un tel dogme, que laisser faire la nature semble désormais une utopie.

Pourtant l'urgence n'est pas de conserver la nature du passé, en créant des milieux ouverts faciles à entretenir. Il faut penser la nature de demain, celle des friches et des milieux boisés spontanés qui ont tant à nous apprendre sur la dynamique naturelle, celle des milieux forestiers anciens, très menacés, qui se récréent difficilement car il leur faut du temps, ce que nous avons oublié !

En fait, ce n'est pas la nature qui est véritablement malade mais

l'homme, atteint par son obsession de contrôle, qui fait de la nature sa victime. Il ne faudra donc pas soigner la nature mais guérir l'homme de sa maladie obsessionnelle qui envisage la nature comme un milieu hostile à dominer et non comme un monde à part entière à respecter.

Édition : Sang de la terre

Nombre de pages : 238

Source : actu-environnement.com

Traces de vie

Par Jean-Paul Thévenin,

Jean-Paul Thévenin, avec une écriture très accomplie, nous fait partager des moments privilégiés, des instants de bonheur au contact des paysages et des animaux sauvages. Il nous emmène, complice, à travers champs et rivières à la recherche de ces traces de vie qui font les richesses de l'existence. Ce livre est un hommage à la nature, pour notre plaisir.

Les textes de Jean-Paul Thévenin racontent des moments privilégiés, des instants de bonheur au contact des paysages et des animaux sauvages. Ils disent le plaisir d'être vivant sur la Terre et, parfois aussi, le bonheur de se sentir un maillon de la chaîne de la vie. Des forêts du Berry aux îles de la Frise, des côtes du nord de l'Écosse aux monts cantabriques, la vie n'en finit pas de nous étonner par sa diversité et sa fraîcheur sans cesse renouvelées. Peut-on être naturaliste et se contenter d'aligner des chiffres et des données ? Dans la nature, comme ailleurs, l'envie

de plaisir est un puissant moteur qui vous pousse sans cesse à aller voir plus loin, à rester plus longtemps à l'affût. Naturaliste, enseignant, militant associatif, Jean-Paul Thévenin observe la nature et les animaux sauvages en Europe depuis plus de trente ans. Alliant passion et rigueur scientifique, ses deux outils privilégiés sont les jumelles et le carnet de notes. Deux préoccupations majeures l'animent : comprendre et faire comprendre la vie sauvage pour que les hommes redeviennent moins agressifs à son égard et enfin la respectent.

Jean-Paul Thévenin est également auteur des livres *Approches* (1983), *Rencontres* (1988), *l'Ourse* (2000), et coréalisateur du film documentaire *Paradis en herbe* (2004) primé dans plusieurs festivals du film de nature et d'environnement.

Éditions Grandvaux
245 pages

Source : Actua.libria.fr

A paraître prochainement :

Le chat forestier

Par Patrice Raydelet
Aux éditions Delachaux et Niestlé

Du même auteur et sous le même éditeur **le lynx Boréal** est sorti en octobre 2006.

Plus de détails sur cet ouvrage dans le prochain œil de lynx.

À vos agendas

La 10ème édition de la **foire TERRA** se tiendra à Lons le Saunier les 18 et 19 avril 2009 à Juraparc.

Au programme notamment, plusieurs conférences :

- Intérêts et limites de l'usage du Droit pour le citoyen soucieux de la protection de l'environnement
- Intérêts et limites de l'usage

du Droit dans le cas d'une association de protection de l'environnement. Ces 2 conférences seront animées par Xavier BRAUD, responsable juridique de Manche Nature—FNE et maître de conférence à l'université de Droit de Rouen.

- La géobiologie par Serge BUSI
- Respect et création de no-

tre patrimoine arboré par Richard BONNAUD, aborigène.

- L'art du toucher indien dans la pratique de l'ayurveda par Frédérique LAGRUE

Pour en savoir plus, rendez-vous en janvier sur le site internet de TERRA :

www.foire-terra.org

Les rendez-vous Nature 2009

Jura Nature Environnement proposera cette année 2009, 5 animations dans le cadre des RDV Nature soutenues par le Conseil Régional de Franche-Comté.

Cette année le thème retenu est la terre, aussi JNE vous propose :

- fin mars : la projection de « Guerre et paix dans le potager » - film de J.Y.Collet avec débat.

- Début avril : cultivons-nous en cultivant la terre - projection/débat sur l'évolution agricole

- En mai : découverte de la végétation sur éboulis - sortie nature

- En septembre : le compostage : vive le lombric (conférence)

- et enfin en octobre « Au secours de l'humus » conférence sur l'érosion et la dégradation des sols.

Le programme précis vous sera envoyé prochainement avec le calendrier de l'ensemble des RDV Nature de Franche-Comté

Le Pôle Grands Prédateurs Jura vous convie le vendredi 16 janvier 2009 à 20h30 au CARCOM de Lons-le-Saunier pour une conférence-débat ayant pour thème:

“Grands prédateurs, moutons et patous dans le jura”.

Cette conférence, animée par Patrice Raydelet, permettra notamment de parler des



Photo : Patrice Raydelet

dernières informations concernant la présence des grands prédateurs dans le département et bien évidemment d'exposer les actions passées et à venir de l'association. Le débat qui suivra sera ouvert à tous.

Entrée libre et gratuite.

La parole aux associations

Réduisons nos déchets ... ça déborde !!

Depuis 1992, les Jurassiens ont montré que les efforts consentis, ont porté leurs fruits. Certains sont devenus des experts. Trier, composter, se déplacer à la benne à déchets verts (nécessité d'acquérir une remorque), à la déchetterie ou aux containers textiles, verre, ou papiers, tout cela n'a plus de secrets pour eux. Et ils peuvent se vanter, cela ne coûte rien, d'avoir réduit leurs déchets à 200 kg/an et par personne, alors que la moyenne nationale est de 360 kg/an/personne !

Ce beau résultat, qui n'a rien de magique, a été bien mal récompensé par nos collectivités locales et nos élus puisque l'"écocitoyen" jurassien a vu en 16 ans la facture des ordures ménagères, exploser ! Quelques chiffres : une redevance pour 2 personnes dans le secteur dolois, est passée de 26 € (170 francs) en 1992 à 111 € en 2004. Avec l'institution de la TEOM (taxe sur les Ordures ménagères en 2005, elle est passée à 239 €, pour aboutir en 2008 à 256 € ! et l'on ne peut rester que perplexe lorsque, dans le même temps, les efforts de réduction des déchets sont accomplis.

Non, seulement, les jurassiens ont le sentiment d'être pris pour des demeurés parce qu'ils font preuve de docilité, mais ils comprennent aussi le fossé qui sépare ceux qui décident sans se poser de questions, et les autres. Car il ne faut pas sortir

de St Cyr pour comprendre que facturer des ordures ménagères sur la base d'un impôt foncier au moment où le prix de l'immobilier flambe, c'est bénéfique pour les collectivités locales – alors que cela ne reflète absolument pas le coût réel du service rendu au particulier. Mais c'est un non-sens dont s'accrochent nos décideurs.

Personne ne s'étonne donc d'entendre ici et là, et dans nos associations, les réactions quelquefois vives de ceux qui en ont assez de faire l'apologie de la réduction des déchets, comparée à ce qu'ils déboursent pour un service rendu à domicile assez minimaliste.

Dire que la maison brûle est peu dire. Le rejet de la TEOM par nos concitoyens pourrait produire un effet dissuasif en matière de réduction des déchets, avec des conséquences sur les décisions prises lors du Grenelle de l'environnement.

Nos élus et nos collectivités se doivent de réagir, non pas dans leur intérêt personnel, mais pour une facturation juste et réelle des investissements, du coût des déchets, et des revenus tirés du recyclage.

Pourquoi nos élus n'envisageraient-ils pas la pesée embarquée avec serrure adaptée, chacun payant ce qu'il rejette ? Pourquoi nos élus et le Jura Dolois, ont-ils préféré la mise en place en 2005 de la TEOM, sachant que le système de la redevance est un système équitable et lisible par tous ?

Car facturée par personne vivant au foyer, la redevance reflète avec clarté l'ensemble des coûts et des installations liées au traitement des ordures ménagères ainsi que des investissements.

Nos élus évoquent fréquemment les impayés, pour réfuter les choix de la redevance. C'est un faux prétexte ! j'ajouterai que le Trésor Public, peut se charger d'encaisser la redevance pour le compte de la Communauté d'agglomération. C'est ce qui se pratiquait à Choisey jusqu'en 2004, pour le compte de la commune...

Protéger notre environnement est vital. Protéger nos intérêts l'est aussi.

Réfléchissons ensemble à l'adage qui a fait ses preuves : **quant on veut, on peut !**

*Colette REEB
Association de défense de l'environnement de Choisey/
Foucherans/Damparis*



Jne se concerte (suite et fin)

Réunions et Commissions :

- 4/11, 2/12 réunions Natura 2000 Petite Montagne (D. Malécot -E.Wolff)
- 4/11 Mortalité extra-cynégétique à la fédé de chasse (D.Biichlé)
- le 4/11 et le 27/11 réunion projet inter-associatif pour une maison de l'environnement sur Lons le Saunier.
- CLIS Rochefort sur Nenon le 19/11/08 (D.Bernardin)
- Animation « ma ville à vélo » les 14 et 15/11
- 20/11 réunion projet LGV avec les associations locales.

- 21/11 rencontre avec Athenas
- 21/11 et 22/11 animation plantes invasives
- 25/11 et le 16/12 CODERST (B.Gibey, D.Biichlé)
- CLIS Centre De Traitement des Ordures Ménagères le 25/11 (M.Boillat)
- 28/11 lancement de l'opération passiflore à Dole (D.Durin)
- 4/12 Natura 2000 Nanchez et Grandvaux (Eric Wolff)
- 5/12 AG de Véloquirit (J. Cattin, J.Lançon)
- 8/12 Comité de gestion RN Girard (D.Malécot)

- 9/12 réglementation boisement au CG (D.Malécot)
- Commission des sites le 12/12/08 (D.Malécot)
- CLIS Solvay le 12/12/08 (J.Terraz)
- 15/12 suivi opération passiflore (P.Blain)
- le point sur relevé GPS avec l'ONF sur le Mont Guérin le 17/12/08 (D. Durin)
- Commission d'expertise dégâts lynx le 18/12/08 (D. Malécot)
- Comité consultatif de la RN Gravelle le 18/12/08 (D. Malécot)

Actu Région

Saône-Moselle Le canal de l'absurde

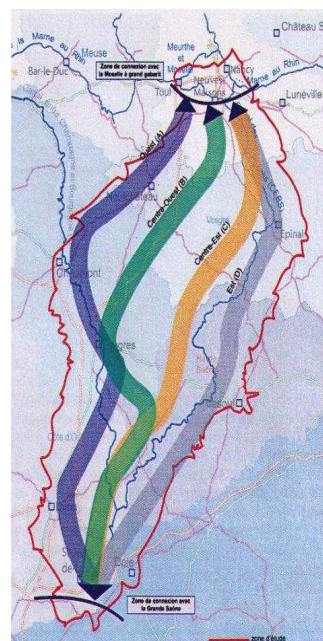
Dix ans après l'abandon du projet de grand canal Rhin Rhône passant par le Doubs et l'Alsace, un projet revient avec le même objectif de relier mer du Nord et Méditerranée, mais cette fois-ci, par la Saône et la Moselle. Aujourd'hui comme hier, il s'agit d'un projet déraisonnable, d'abord du fait de l'inutilité économique des liaisons navigables à grand gabarit entre bassins fluviaux. Ce projet est aussi incohérent compte tenu des insuffisances locales en eau et destructeur de patrimoine naturel, si essentiel à la garantie d'un bien majeur : l'eau des générations futures.

Ce sont autant de raisons qui opposent les associations de

protection de l'environnement et de consommateurs à ce nouveau projet de l'absurde : il ne faut pas se laisser abuser par l'illusion cartographique, la voie d'eau n'a jamais été et ne sera jamais la solution pour franchir les montagnes...

Extrait de la plaquette d'information réalisée par : Franche Comté Nature Environnement, le collectif Saône et Doubs vivants/Sundgau vivant, Lorraine Nature Environnement, la Capen 71, UFC 21, l'association de la plaine de la Saône.

Pour se procurer l'ensemble du document, contactez
FCNE : 03 81 80 92 98 ou par
mail : FCNE@wanadoo.fr



Carte des couloirs de passage potentiels © VNF

OGM : une bonne et une mauvaise nouvelle !

Jeudi dernier, alors que la Commission européenne a autorisé la mise sur le marché du soja « Round up Ready 2 » de la société Monsanto, le Conseil des ministres de l'environnement de l'Union européenne a conclu un accord très encourageant sur la réforme de la législation applicable aux OGM. Analyse.

La Commission autorise un nouvel OGM. L'autorisation par la Commission européenne du soja transgénique « Round up ready 2 » et l'avis récent de l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (AESa) sur la clause de sauvegarde française relative au maïs MON 810 démontrent l'urgence d'une réforme profonde du circuit d'évaluation et d'autorisation des OGM.

Le Conseil conclut un accord très encourageant. Dans ce contexte, les conclusions du Conseil des Ministres de l'Environnement de l'Union sont heureusement encourageantes. En effet, la réforme du cadre juridique actuellement applicable aux OGM devra notamment respecter les principes suivants :

- Le droit pour les Etats de créer des « Zones Sans OGM » est enfin reconnu
- Chaque dossier de demande d'autorisation devra être étudié au cas par cas et en fonction des spécificités locales des lieux de culture éventuels
- Le protocole d'évaluation du risque OGM actuellement suivi par l'AESA sera révisé pour tenir compte du risque environnemental et à long terme
- La méthode d'évaluation du risque OGM sera rapprochée de celle applicable pour les pro-

duits chimiques

- Le risque socio économique lié à la dissémination volontaire d'OGM devra également être évalué
- Les conditions de travail de l'AESA seront révisées dans le sens de la transparence et du pluralisme scientifique, notamment par la création d'un réseau européen d'expertise scientifique.

Pour Lylian Le Goff, pilote de la mission biotechnologies à FNE : « La réponse au problème des OGM ne peut être qu'euro-péenne. L'actuelle négociation d'une réforme de la législation applicable aux OGM est donc fondamentale et l'accord conclu le 4 décembre par le Conseil est très encourageant. La poursuite de cette négociation et de l'expertise du risque OGM est, pour France Nature Environnement, une priorité pour 2009. La réforme des critères d'évaluation des risques et celle de l'AESA sont primordiales. »

Arnaud Gossement, porte parole de FNE, ajoute : « La clause de sauvegarde sur le MON 810, adoptée par la France à la suite du Grenelle de l'environnement et à la veille de la Présidence française de l'Union européenne a peut être contribué à débloquent le dossier au niveau européen. Nous souhaitons une révision rapide et ambitieuse du cadre juridique actuel des OGM et espérons qu'un jour l'Europe toute entière soit une « Zone Sans OGM » ! »

Communiqué de presse de
FNE du 8 décembre 2008

Mustélidés

l'arrêté du 2 décembre 2008 (JO du 11 décembre, p. 18841, texte n° 15) retire la martre et la belette de la liste des espèces d'animaux susceptibles d'être classées nuisibles.

Les sports d'hiver nuisent à la faune sauvage

Une étude de l'Université de Berne et de la Station ornithologique suisse publiée dans l'édition du 6 décembre du *Journal of Applied Ecology*, s'est attachée à évaluer l'impact des sports d'hiver sur certaines espèces indicatrices de la faune des Alpes, notamment le tétras lyre. Cet oiseau menacé vit toute l'année dans la zone supérieure de la forêt subalpine, là "où se concentrent également la majorité des installations de remontées mécaniques, ainsi que les adeptes de ski et de snowboard" précise le Pr. Raphaël Arlettaz qui a conduit cette étude. Les domaines skiables touchent en effet 44% de la surface de l'habitat du tétras lyre dans les Alpes valaisannes et vaudoises. Or, dans ces zones, les effectifs de tétras sont en moyenne 49% inférieurs à ceux rencontrés dans les secteurs dépourvus de remontées mécaniques. Une chute moyenne de 18% des effectifs est également observée en périphérie des domaines skiables, jusqu'à 1 500 mètres des installations. Les populations de tétras lyre auraient ainsi diminué de 15 % au minimum dans les Alpes valaisannes et vaudoises, "en raison du seul développement des stations de sports d'hiver", cette estimation ne tenant pas compte des sports d'hiver pratiqués en dehors des domaines skiables (randonnée à ski ou en raquettes) et hors pistes. Les chercheurs préconisent donc la création de zones de refuge hivernal de quelques hectares à proximité des domaines skiables, dans des secteurs favorables à l'hivernage du tétras. Les autres espèces, plus mobiles, ou aux territoires vitaux plus larges que le petit coq de bruyère, comme les lièvres et les chamois, sont également touchées par le développement, mais dans une moindre mesure. Actu nature 69/70—déc.2008